

Présents: Sophie COLAS, Damien BORNENS, Catherine DOUKMEDJIAN, Jérôme LEGEROT-GERMAIN, Serge JOURNAL, Jacques BARUT, Stéphanie DUCRUET, Lydie JACQUEMOUD, Tom Bordigoni, Jean-Luc KOHLER, Eddy TRANCHAND, Lucie BRILLAT

Excusés: Christian BIZET pouvoir à Eddy TRANCHAND Bernadette BOCCON pouvoir à Serge JOURNAL, Thomas RAINER
Date de convocation: 01 mars 2022 **Secrétaire de séance:** Doukmedjian Catherine

Ouverture de séance : 19H35

Clôture de séance : 21h14

L'ordre du jour proposé était le suivant :

- Délibération Salle des Fêtes
- Délibération travaux de sécurisation route d'Usinens et demande subvention département
- Délibération emploi agent technique
- Questions diverses

Le Conseil adopte le compte-rendu du 31 janvier 2022.

DELIBERATION TRAVAUX ROUTE DE VOLLAND

Le conseil municipal, décide d'appliquer à compter du 01 mars 2022, les tarifs suivants :

- Les associations de Challonges ont la gratuité de la salle des fêtes pour toute utilisation (réunions, assemblée générale, repas, lotos, activités diverses).

Tableau mis à jour le 01/03/2022	Association de Challonges	Habitants de Challonges Familles, Particuliers		Personnes Extérieures Journée uniquement Associations, Particuliers	
	Salles communales	Salle des Fêtes	Salle des Jeunes	Salle des Fêtes	Salle des Jeunes
Utilisation pour : Réunion - Assemblée Générale - Vin d'honneur	Gratuit	60 €	30 €	130 €	80 €
Utilisation pour un repas privé - Mariage	Gratuit	150 €	50 € Gratuit jeunes - de 18 ans	350 €	120 €
Journée supplémentaire	Gratuit	20 €			
Utilisation pour Loto, Repas dansant	Gratuit			400 €	
Utilisation à but lucratif Vente, Exposition	Gratuit	150 €	50 €	400 €	
Utilisation pour activités Gym, Danses, etc	Gratuit			150€/an	
Tarif vaisselle cassée ou manquante + mobilier	Assiette de service 3€- Assiette dessert 2€ - Verre 2€- Couvert perdu 3€- Tasse à café 1,5€- Saladier 4€- bol 1,5€- Pot inox 12€- Chaise 30€ - Table 150€				

Le Conseil adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs hors celui des associations extérieures : 1 contre.

TRAVAUX ROUTE D'USINENS

Madame La Maire a déposé un dossier de demande de subvention auprès du Département concernant l'aménagement de la route d'Usinens. Afin de compléter les pièces du dossier il y a lieu de faire une délibération.

L'estimation de l'avant projet des travaux est la suivante :

Frais d'Etude	7 149,66€ HT
Travaux	233 267,50€ HT
Maîtrise d'œuvre	14 900,00€ HT

Le Conseil vote à l'unanimité que Madame la Maire signe les demandes de subvention et les démarches s'y afférant.

Madame La Maire précise que la régie d'électricité vient de faire parvenir à la commune ses devis :

Eclairage 47 183,07€ HT(subventionné à 30%), Télécommunication 59 465,47€ HT,
Enfouissement des réseaux 157 377,99€ HT(subventionné à 45%)

DELIBERATION EMPLOYE COMMUNAL

Monsieur Jérôme LEGEROT-GERMAIN revient sur le travail réalisé sur 8 mois l'année passée par l'agent technique embauché à mi-temps. Le bilan du travail effectué est très positif, mais le taux horaire demande à être complété en été et il faudrait envisager des travaux en hiver comme les peintures et l'entretien des bâtiments.

Madame La Maire propose donc de passer à un contrat d'un an annualisé à 50%. Les horaires seront modulés avec plus d'heures en été et moins d'heures en hiver.

Le Conseil vote à 2 abstentions

QUESTIONS DIVERSES

Chiens errants, déjections canines

. Un arrêté de mise en demeure et d'interdiction de divagation contre le propriétaire d'un chien errant signalé à plusieurs reprises sur la commune a été dressé le 15 février 2022 .

. Il est proposé d'installer un distributeur de sac pour les déjections canines dans le secteur de l'école, le conseil ne souhaite pas valider son installation.

Appel d'offre

Suite à l'état des lieux de Novatek portant sur les postes informatiques, le réseau, Télécom, mail, un appel d'offre va être lancé début avril.

Nettoyage de printemps- La date du nettoyage de printemps est fixée au samedi 2 avril 2022

Réunion association- La réunion avec les associations est fixée le 21 mars 2022

Ukraine

Suite à la demande de la préfecture pour recenser les lieux d'accueil temporaires en cas d'arrivée importante de déplacés sur le territoire, Madame La Maire propose de mettre à disposition la salle des fêtes. Un dossier sera constitué en ce sens.

Afin de permettre aux villageois souhaitant se proposer pour un accueil, un message d'information va être distribué dans les boîtes aux lettres.

Prochain conseil 11 avril 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures cinquante minutes

Madame La Maire de Challonges
Sophie COLAS